

DAJP/n°2023-110

DECISION DE NOMINATION DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la décision DAJP/n°2022-166 portant nomination des correspondants à la protection des données en date du 24 mai 2022 ;

DÉCIDE

Article 1 : Sont nommées « Correspondants à la protection des données », pour les composantes listées, les personnes mentionnées dans le tableau ci-après :

COMPOSANTE/DIRECTION/SERVICE	PRENOM	NOM
UFR Droit, Economie et Sciences Sociales		
UFR Médecine	Sophie	VENAULT
IUT Tours	Mylène	DELGADO-REINA
Ecole Polytechnique Universitaire	Claire	OLIVIER
UFR Sciences pharmaceutiques	Marilou	FAUQUET

IUT Blois	Jean-Luc	DURIAUD
UFR Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance	Sandrine	BREUIL
UFR Arts et Sciences Humaines UFR Lettres et Langues	Anne-Pierre	LEBLANC
Institut d'Administration des Entreprises	Véronique	BERTIN-ENCELOT
UFR Sciences et Techniques	Fadila	GOUISSEM TROUVE

Article 2 : Sont nommées « Correspondants à la protection des données », pour les directions et services listés, les personnes mentionnées dans le tableau ci-après :

COMPOSANTE/DIRECTION/SERVICE	PRENOM	NOM
Direction de la Formation (hors MOIP)	Lucie	BARBIER-FAZILLEAU
Direction de la Formation – MOIP	Wilfried	SCHWARTZ
Agence comptable	Joan	HERRERO
Direction des affaires financières	Dorothee	FRANCCQ
Direction des relations internationales	Germain	ROUSSEAU
Service de santé universitaire	Benjamin	DEPAUW
Service culturel	Béatrice	BOILLOT
Direction des ressources humaines	Marie	BRICHET
Service universitaire de formation continue	Nadia	JOUBERT
Service de la formation continue et de l'apprentissage – IUT Blois	Sandrine	HADJI
Direction de la Communication	Anne-Sophie	LAURE
Service de la vie étudiante	Bastien	COLLINOT
Collegium	Emily	ROSENFELD

Direction des Systèmes Informatiques	Laurent	BEUNECHE
Service Commun de la Documentation – Bibliothèque et SIGB	Frédéric	DUTON
Service Commun de la Documentation - Pôle archives	Lucie	LEPAGE
Direction de la Recherche et de la Valorisation	Simon	LETHEureau
Service partenariat, innovation, valorisation	Claude-Emmanuel	BOUDET
Direction de la Production Numérique et Multimédia	Lionel	FANDEUR
Service de l'Organisation et du Pilotage	Adnan	EL MOUSSAWI
Direction des affaires juridiques et du patrimoine	Yoan	SANCHEZ

Article 3 : Est nommé « Correspondant à la protection des données », pour les unités de recherche de l'université M. Fabrizio MAMMANO.

Article 4 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa notification aux personnes énoncées aux articles précédents. Elle abroge et remplace la décision DAJP/n°2022-166 susvisée.

Article 5 : La présente décision est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 16 mars 2023